



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANT

Question écrite n° 7518

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur les conséquences d'une restructuration générale des services de l'ANT conduisant à une réduction des effectifs et à la suppression des centres d'accueil régionaux. Pour le seul département de la Réunion, le nombre de Réunionnais installés en métropole a augmenté de 30,23 p. 100 entre 1982 et 1990, ce qui représente, aujourd'hui, une population de 149 090 résidents, originaires du département. Pour des raisons historiques et démographiques, économiques et sociales, notamment, la mobilité reste un objectif incontournable dans le cadre d'un projet de développement et d'équilibres sociaux pour les départements d'outre-mer. Après plus de quarante-cinq ans de départementalisation, face à une situation économique nationale et mondiale plus difficile, des aménagements paraissent, bien évidemment, nécessaires. Mais cela ne peut se traduire par sa remise en cause. Le secteur économique, dans les DOM, réalise des progrès encourageants en terme de créations d'emplois, mais qui restent insuffisants compte tenu de la forte pression démographique enregistrée. Dans ce contexte, l'ANT reste la principale structure d'accueil et d'insertion des Français d'outre-mer en métropole avec la gestion, en moyenne, de 30 000 ressortissants par an. Il lui demande ainsi de bien vouloir lui faire part des objectifs clairement arrêtés sur cette question.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre des départements et territoires d'outre-mer sur les inquiétudes que suscite la crise que traverse l'ANT. Le ministre des départements et territoires d'outre-mer rappelle l'attachement du Gouvernement à l'instrument d'accompagnement des originaires d'outre-mer qu'est l'ANT. Il souligne également sa détermination à le préserver compte tenu de la nécessité de définir et de mettre en place une politique de qualification et d'aide à la mobilité afin de favoriser l'insertion professionnelle et la promotion sociale des populations d'outre-mer. Il convient toutefois de ne pas sous-estimer la crise financière à laquelle l'ANT est aujourd'hui confrontée et qui résulte tant d'une gestion critiquable que du flou qui a jusqu'à présent entouré les missions qui lui étaient confiées. La nouvelle direction de l'ANT aura donc pour première tâche de mettre ses connaissances et son expérience de l'outre-mer au service d'une amélioration très rapide de la gestion de cet établissement et d'une restauration de sa crédibilité auprès de ses partenaires naturels, et notamment des régions et de la Communauté européenne. Elle devra de même, en étroite liaison avec les régions et départements concernés, clarifier ses missions afin de parvenir à la définition d'une stratégie adaptée aux différents besoins des départements d'outre-mer et des populations qui en sont issues. Il est également nécessaire que l'agence s'attache à collaborer avec les organismes d'insertion qui existent en métropole. En permettant aux systèmes domiens de formation de s'appuyer sur les structures métropolitaines d'appui social, la mobilité leur offre en effet la possibilité de mieux concentrer leurs moyens et de mieux s'adapter aux besoins de qualifications de l'économie des départements d'outre-mer. Enfin, l'ANT doit être à même de mobiliser l'ensemble des crédits dont elle peut bénéficier car, assez paradoxalement, elle se trouve dans une situation financière difficile alors qu'elle peut prétendre disposer, entre autres, des concours du fonds social européen. Cette reorganisation indispensable permettra de renforcer la lutte contre le chômage dans les départements

d'outre-mer, la mobilité apparaissant de plus en plus comme un indispensable complément aux politiques de formation conduites sur place tant par l'Etat que les collectivités locales. L'ANT conserve ainsi un rôle déterminant dans le cadre d'une politique de mobilité auquel le Gouvernement a récemment rappelé son attachement.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7518

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3749

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4489